

Compte-rendu
Séance du 25 mai 2020

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai, à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, en raison de la crise sanitaire exceptionnellement s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Chagnac, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

Date de convocation : Le 18 mai 2020

Présents : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUYEYROL, Maire délégué - Sophie SOULAS-AGNIEL première adjointe - Claudine FOURNIER - Jean-Christophe AGIER - Sébastien CAUQUIL - Serge BORER - Bernard VALETTE - Philippe MAURIN - Romain WAZNER - Thierry ROBERT - Sead MUJIC - Iris FIRLEFYN - Sébastien COLOMBIER et Mélissa HEYRAUD.

Secrétaire de séance : M. Romain WAZNER



À la suite de l'installation du Conseil Municipal (voir tableau) :

1 – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1.

2 – DÉLÉGATION CONSENTIE AU MAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- la fixation ou la modification des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits au profit de la commune et n'ayant pas un caractère fiscal ;
- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires ;
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- la passation de contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (*article 13*), l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;
- la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts ;
- la fixation dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés ;
- la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- la fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

- l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ; la délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article [L. 213-3](#) du même code (1^{er} alinéa) * ;
- l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle * ;
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux * ;
- l'avis de la commune, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- la signature de la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme (conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté) ainsi que la signature de la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code (conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux) ;
- la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- l'exercice, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, du droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du code de l'urbanisme. ;
- l'exercice au nom de la commune du droit de priorité défini aux articles [L. 240-1](#) à [L. 240-3](#) du code de l'urbanisme.
- l'autorisation, au nom de la Commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

3 – INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

FONCTION	TAUX APPLIQUÉ
Maire	32.24%
Maire délégué	25.50%
1er Adjoint	10.70%
2ème Adjoint	10.70%

4 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES SYNDICATS DE COMMUNES

- **SEBA** :

Titulaire : Robert BALMELLE

Suppléant : Sébastien CAUQUIL

- **SDE 07** :

Titulaire : Bernard ROUYEYROL

Suppléant : Sébastien COLOMBIER

- **SDEA** :

Titulaire : Bernard VALETTE

Suppléant : Jean-Christophe AGIER

- **SMAM** :

Titulaire : Sophie SOULAS-AGNIEL

Suppléante : Claudine FOURNIER

- **NUMERIAN** :

Représentant : Romain WAZNER

- **AB CEZE** :

Représentant : Robert BALMELLE

- **Parc National des Cévennes** :

Titulaire : Robert BALMELLE

Suppléant : Bernard ROUYEYROL

- **Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes** :

Délégués : Robert BALMELLE

Bernard ROUYEYROL

Représentant communal déchets : Claudine FOURNIER

- Association des Communes Forestières :

Représentante : Sophie SOULAS-AGNIEL

- Référente Ambroisie et ennemis des cultures : Sophie SOULAS-AGNIEL

5 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Président : Monsieur Robert BALMELLE, Maire (ou son représentant M. Bernard ROUVEYROL),

Membres titulaires :

M. Bernard ROUVEYROL

Mme Sophie SOULAS-AGNIEL

Mme Claudine FOURNIER

Membres suppléants :

M. Philippe MAURIN

M. Sébastien COLOMBIER

M. Sead MUJIC

6 – CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

- Commission des finances, travaux, projets, urbanisme :

Vice-Président : Bernard ROUVEYROL

. Sophie SOULAS-AGNIEL,

. Claudine FOURNIER,

. Sébastien COLOMBIER,

. Philippe MAURIN,

. Sead MUJIC.

- Commission commerce, santé :

Vice-Président : Bernard ROUVEYROL

. Sébastien CAUQUIL,

. Serge BORER,

. Sébastien COLOMBIER,

. Jean-Christophe AGIER,

. Claudine FOURNIER,

. MéliSSa HERAUD.

- Commission Ecole, formation :

Vice-Président : Sophie SOULAS-AGNIEL

. Iris FIRLEFYN,

. Claudine FOURNIER,

. Sead MUJIC.

- Voies communales, bâtiments, sécurité, signalisation, PCS, accessibilité :

Vice-Président : Sophie SOULAS-AGNIEL

. Sébastien COLOMBIER,

. Thierry ROBERT,

. Sead MUJIC,

. Philippe MAURIN,

. Jean-Christophe AGIER,

. Bernard VALETTE

Hors conseil municipal : Edmond GAYRAL, Georges BISIAUX, David MARQUE, Josse BOUYSSIE,

Guillaume PAULET

- Agriculture :

Vice-Président : Sophie SOULAS-AGNIEL

. Philippe MAURIN,

. Jean-Christophe AGIER,

. Bernard VALETTE.

- Tourisme :

Vice-Président : Jean-Christophe AGIER

. Sébastien COLOMBIER,

. Thierry ROBERT,

. MéliSSa HEYRAUD.

Hors conseil municipal : Edmond GAYRAL.

- Culture, patrimoine, communication :

Vice-Président : Claudine FOURNIER

. Romain WAZNER,

. Iris FIRLEFYN,

. Sébastien CAUQUIL.

- Commission sociale :

Vice-Président : Bernard ROUVEYROL

. Claudine FOURNIER,

. Serge BORER.

Hors Conseil Municipal : Elisabeth GILLES et Roger THIBON.

Questions diverses :

☞ Les membres du Conseil Municipal accepte le planning des Conseils Municipaux tel qu'établi en janvier 2020,

☞ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du démarrage très prochain des travaux de la Cure de CastelJau et de sa remise ainsi que ceux de la passerelle du parking des Esparots.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.